



HAL
open science

La gestion de l'eau par les associations de propriétaires fonciers. Méthodologie pour un inventaire régional

Anne Riviere-Honegger

► **To cite this version:**

Anne Riviere-Honegger. La gestion de l'eau par les associations de propriétaires fonciers. Méthodologie pour un inventaire régional. Territoires en mutation, 2004, N°12, pp.63-80. halshs-00279889

HAL Id: halshs-00279889

<https://shs.hal.science/halshs-00279889v1>

Submitted on 15 May 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GESTION DE L'EAU PAR LES ASSOCIATIONS

DE PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Méthode pour un inventaire régional

Anne RIVIÈRE-HONEGGER *

Cette réflexion méthodologique s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche¹ mis en œuvre afin de comprendre et de comparer les composantes d'un ensemble complexe fait d'un territoire régional en l'occurrence le Languedoc-Roussillon, maillé par un système hydraulique ramifié, de la société et de ses divers groupes d'acteurs, du milieu et de ses évolutions et des activités qui s'y exercent. En fait, il s'agit de s'intéresser aux dynamiques humaines autour du partage de la ressource en eau à partir de la compréhension du fonctionnement actuel des systèmes, en particulier des Associations Syndicales Autorisées (ASA). Aux questions classiques qui tentent de cerner, au delà des procédés hydrauliques (assainissement, irrigation...), les dimensions spatiales des techniques mises en œuvre (paysages, systèmes de culture) et les enjeux environnementaux, politiques et sociaux, *est posée la question du devenir de ces structures et de leur participation à une gestion de l'eau à long terme* dans un contexte général de tensions accrues entre besoins et disponibilités de la ressource en eau et d'évolution des usages des aménagements hydrauliques.

L'objectif est donc bien d'apporter une meilleure connaissance des ASA à plusieurs échelles dont l'échelle régionale et de faciliter la gestion à long terme de ces structures et de la ressource en eau, notamment par les acteurs locaux grâce à une meilleure identification des enjeux. Le projet comporte plusieurs étapes dont les objectifs sont successivement d'organiser et systématiser les connaissances sur les ASA ; de relever et d'analyser les expériences en terme de modernisation de la gestion de l'eau et de décrire les

* Chargée de recherche, UMR 5045-CNRS « Mutations des territoires en Europe » — Montpellier III, Université Paul Valéry, Route de Mende, 34 199 Montpellier cedex 5. E-mail : honegger@club-internet.fr

1. Ce travail s'inscrit dans un programme de recherche initié par l'UMR 5045 du CNRS « Mutations des territoires en Europe » sous la direction d'Anne Honegger. Intitulé « Société, territoire et gestion des systèmes hydrauliques dans le Midi de la France. Modernité ou anachronisme d'un mode d'organisation collectif ancien : les Associations Syndicales Autorisées », il bénéficie de financements conjoints du Conseil régional Languedoc-Roussillon, de la DIREN Languedoc-Roussillon et du CNRS dans le cadre des appels à projets de recherche de la Région Languedoc-Roussillon (2000-2003).

nouvelles formes d'organisation et de gestion en s'appuyant sur une connaissance approfondie de la gestion de l'eau dans sa dimension historique.

Entretiens, investigations bibliographiques, dépouillement d'archives, analyse des documents comptables, transcription cartographique sont les principales méthodes mises en œuvre.

C'est au premier aspect de la recherche, soit la mise en place d'un inventaire prenant la forme d'une base de données relative aux quelque 700 ASA recensées, que nous allons nous intéresser ici. Après avoir indiqué le contexte et les objectifs de l'étude, nous précisons la démarche méthodologique suivie et les premiers résultats du diagnostic issu d'une analyse statistique et cartographique aux échelles régionale et départementale. L'analyse d'une vingtaine d'études de cas a permis conjointement de valider les résultats globaux avec la réalité observée. Une étude sur les financements publics des opérations effectuées par les ASA en matière d'hydraulique agricole a complété l'ensemble².

Contexte et objectifs de l'étude

Des structures collectives omniprésentes mais méconnues

Les réseaux hydrauliques constituent des équipements structurants pour l'agriculture et le milieu rural et jouent un rôle prépondérant dans la gestion des ressources en eau. La carte de l'irrigation en France montre l'importance de celle-ci dans le Midi. De plus, cette zone présente au regard de l'ensemble du territoire français une originalité en matière de systèmes irrigués traditionnels : l'existence de très nombreux réseaux gravitaires gérés par des associations de propriétaires fonciers (essentiellement des Associations Syndicales Autorisées). En Languedoc-Roussillon, par exemple, ces réseaux et les types d'organisation collective qui les accompagnent représentent environ 36 000 hectares irrigables gérés par 317 ASA en activité, soit 22 % de la superficie irrigable de la région (A. Rivière-Honegger, septembre 2000). Les irrigants en réseaux collectifs sont majoritaires en Languedoc-Roussillon : 30 % seulement des exploitations irriguent à partir de leurs ressources individuelles (60 % à l'échelon national). Les équipements sont pour l'essentiel des installations créées à partir de 1957 par la Compagnie d'Aménagement du Bas-Rhône-Languedoc. Les associations constituent l'unité de base de gestion agricole de l'eau. Leur rôle ne se limite pas à l'irrigation, elles interviennent également pour le drainage des terres, la gestion des berges des rivières... Elles ont pour caractères principaux une grande diversité de taille un fonctionnement largement tributaire du bénévolat et une implication croissante des collectivités locales dans leur gestion. Ceci pose de façon cruciale la question de l'interaction entre un intérêt individuel et un intérêt collectif et, au-delà, celle du maintien du système collectif de gestion d'ouvrages utilisés par les communautés paysannes depuis l'origine des aménagements. L'un des problèmes essentiels étant la prise en charge financière de ces structures confrontées à l'élargissement des fonctions assumées par le patrimoine hydraulique dont elles ont la charge (D. Puech, septembre 2000).

2. Puech D., 2002.

Nous sommes indéniablement aujourd'hui à un tournant de l'histoire des ASA, lequel peut leur être fatidique. Paradoxalement, alors que la loi sur l'eau de 1992 incite à une gestion décentralisée qui fasse l'objet d'une large concertation entre élus, services de l'État, usagers et riverains, les ASA connaissent de sérieuses difficultés à s'adapter à l'évolution à long terme des usages et fonctions de l'eau.

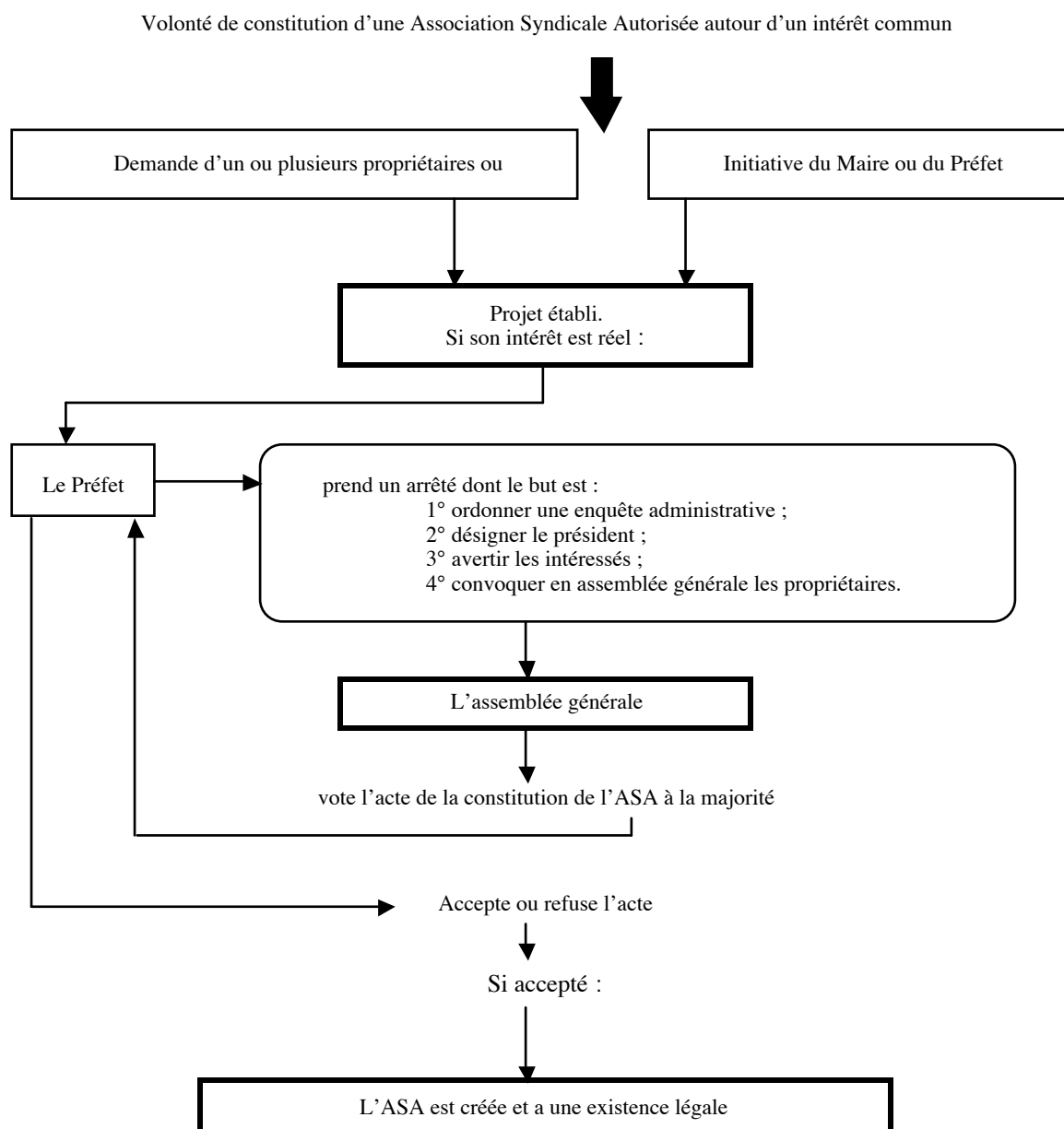
Si les systèmes d'irrigation gravitaire et les associations qui les gèrent ont fait récemment l'objet en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'inventaires et de réflexions en particulier quant à leur maintenance, il n'en est rien en Languedoc-Roussillon. Or leur histoire est bien distincte. Leur création est en effet le plus souvent à rattacher à des situations de crises (phylloxéra à la fin du XIX^e siècle, crues exceptionnelles comme celle des Gardons en 1958, etc.). C'est donc toute l'histoire des transformations des espaces ruraux qui transparaît à travers celle de ces aménagements parfois très anciens et souvent remaniés. Curieusement, contrairement à la grande hydraulique, ces réseaux et le type d'organisation collective qui les accompagnent malgré leur importance, n'ont suscité jusqu'alors aucune étude autre que très ponctuelle. La bibliographie est significative sur ce point. De façon générale, pour les sociétés, les aménagements créés, les technologies utilisées, les modalités d'accès à l'eau révèlent leur propre conception et organisation de l'usage de l'eau dans l'agriculture et les autres activités humaines. Plusieurs logiques d'acteurs s'affrontent aujourd'hui. Il paraît essentiel, dans la mise en place d'une gestion à long terme de la ressource en eau, de les connaître. L'ensemble des acteurs s'accordent sur ce point.

D'une absence de données agrégées à la mise en place d'un inventaire

Un atout pour la recherche

La nécessité de disposer, pour mener à bien notre projet de recherche, d'une liste méthodique formant un référentiel permettant d'organiser et de systématiser les connaissances sur la gestion de l'eau et en particulier sur les ASA s'est concrétisée par la mise en place d'un inventaire prenant la forme d'une base de données et par la réalisation d'un premier diagnostic des ASA de la Région Languedoc-Roussillon à partir des données issues de l'inventaire. Cette seconde étape consiste en une analyse statistique et cartographique aux échelles régionale et départementale. Initialement abordée comme une contrainte, cette étape s'avère capitale dans l'élaboration du processus de recherche et finalement il peut être considéré comme une chance de n'avoir pas eu le carcan d'un inventaire pré-existant à notre recherche. Forcément réalisé à d'autres fins, il se serait vite révélé lacunaire par rapport à nos objectifs. L'élaboration de l'inventaire a supposé de nombreux entretiens avec les détenteurs d'informations. Il en résulte une bonne connaissance des visions des différents acteurs qui ont dû s'impliquer dans l'exercice plus qu'ils ne l'auraient fait sans ce support commun à construire.

Figure 1
Parcours de constitution d'une ASA
Réalisation : Arnaud Grenier-1999, UMR 5045 CNRS



L'inventaire : un outil à multiples facettes

Au sens général, on parle d'inventaire en référence à un dénombrement et à l'énumération d'éléments dans une volonté de classification. C'est donc un outil de connaissance et de suivi qui procède de la volonté d'atteindre, de manière méthodique, un même niveau d'information sur l'ensemble d'un territoire donné et de disposer, dans notre cas, de données relatives à la fonctionnalité des structures étudiées. Au-delà de l'usage propre à notre recherche, il peut permettre un diagnostic pertinent et aider les acteurs locaux, les gestionnaires, les décideurs pour des actions d'aménagement ou de gestion appropriées. C'est aussi un outil de concertation locale en ce qu'il permet la diffusion de l'information et par là même la sensibilisation aux enjeux. C'est encore un outil de gestion locale et d'aide à la décision dans la mesure où il permet un suivi de l'évolution. Le caractère scientifique de la démarche réside, en premier lieu, dans la définition de l'objet et l'élaboration de protocoles de recherche permettant d'organiser l'investigation et de lui donner une cohérence et une homogénéité. Il dépend, ensuite, des ressources terminologiques permettant de nommer, représenter et classer les objets d'études. Enfin, il relève des protocoles de restitution permettant de transcrire des résultats cumulables, comparables et communicables, utilisables par tous.

Méthodologie

Rappelons d'abord simplement que les Associations Syndicales Autorisées sont des collectivités territoriales d'utilité publique qui ont été créées afin d'entretenir les ouvrages existants tant d'irrigation que d'assainissement, d'améliorer et d'étendre les périmètres d'irrigation et de partager équitablement, sur un périmètre, les frais d'entretien de celui-ci. Les Associations Syndicales Autorisées sont régies actuellement par la loi, plusieurs fois modifiée du 21 juin 1865, celle du 5 août 1911 et le décret du 18 décembre 1927. Deux traits sont à souligner : l'ancienneté des textes qui les régissent et la complexité des règles et du mode de fonctionnement en vigueur (figures 1 et 2). Le cadre chronologique de l'inventaire est donc « borné » entre 1865 et 2003, date de la dernière réactualisation.

Méthode de rassemblement des informations

L'appréhension de cet « objet en mouvement » a supposé le rassemblement de quatre **types de données** :

- des données à caractère administratif et social : perception dont dépend l'ASA, état (en activité, en sommeil...), nom du président et du secrétaire, date de création, nombre d'adhérents ;
- des données géographiques : siège social de l'ASA, arrondissement, étendue du périmètre syndical, du périmètre irrigable (ASA ayant une double activité) et irrigué ;
- des données techniques : activité de l'ASA, origine de l'eau, exutoire de l'eau en aval, système de distribution, débit maximum prélevé ;

— des données économiques et financières : montant des cotisations par adhérent et montant annuel total, montant, durée, annuités et objet des emprunts, investissements réalisés.

Trois **méthodes de rassemblement des données** ont été croisées, à savoir des recherches bibliographiques, le dépouillement sur plusieurs années des dossiers administratifs des ASA et des entretiens, menés auprès des organismes de tutelle et personnes ressources (certains responsables d'ASA ou d'union d'ASA, des responsables et techniciens des services hydrauliques des DDAF, Conseils généraux, des techniciens de rivière, etc.).

L'inventaire réalisé de la manière la plus exhaustive possible sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon demeure très largement tributaire des informations détenues par les organismes de tutelle qui détiennent la liste des ASA de leur département ainsi que la majeure partie des renseignements existants sur ces structures syndicales. Néanmoins, pour le Gard notamment, la gestion des dossiers est assurée par divers acteurs : la DDAF pour l'arrondissement de Nîmes, les sous-préfectures respectives des arrondissements d'Alès et du Vigan.

Nous disposons pour chaque département d'une liste de départ qu'il s'agissait de réactualiser et, le cas échéant, de compléter.

Cette actualisation a été réalisée en tenant compte de l'état actuel des structures syndicales à savoir :

- les ASA en activité, définies comme étant celles pour lesquelles il existe des actes administratifs réguliers ;
- les ASA en sommeil, c'est-à-dire celles pour lesquelles il n'existe plus de budget depuis au moins trois ans ;
- les ASA dissoutes enfin, sont celles pour lesquelles un décret de dissolution a été établi ou celles pour lesquelles une demande a été adressée.

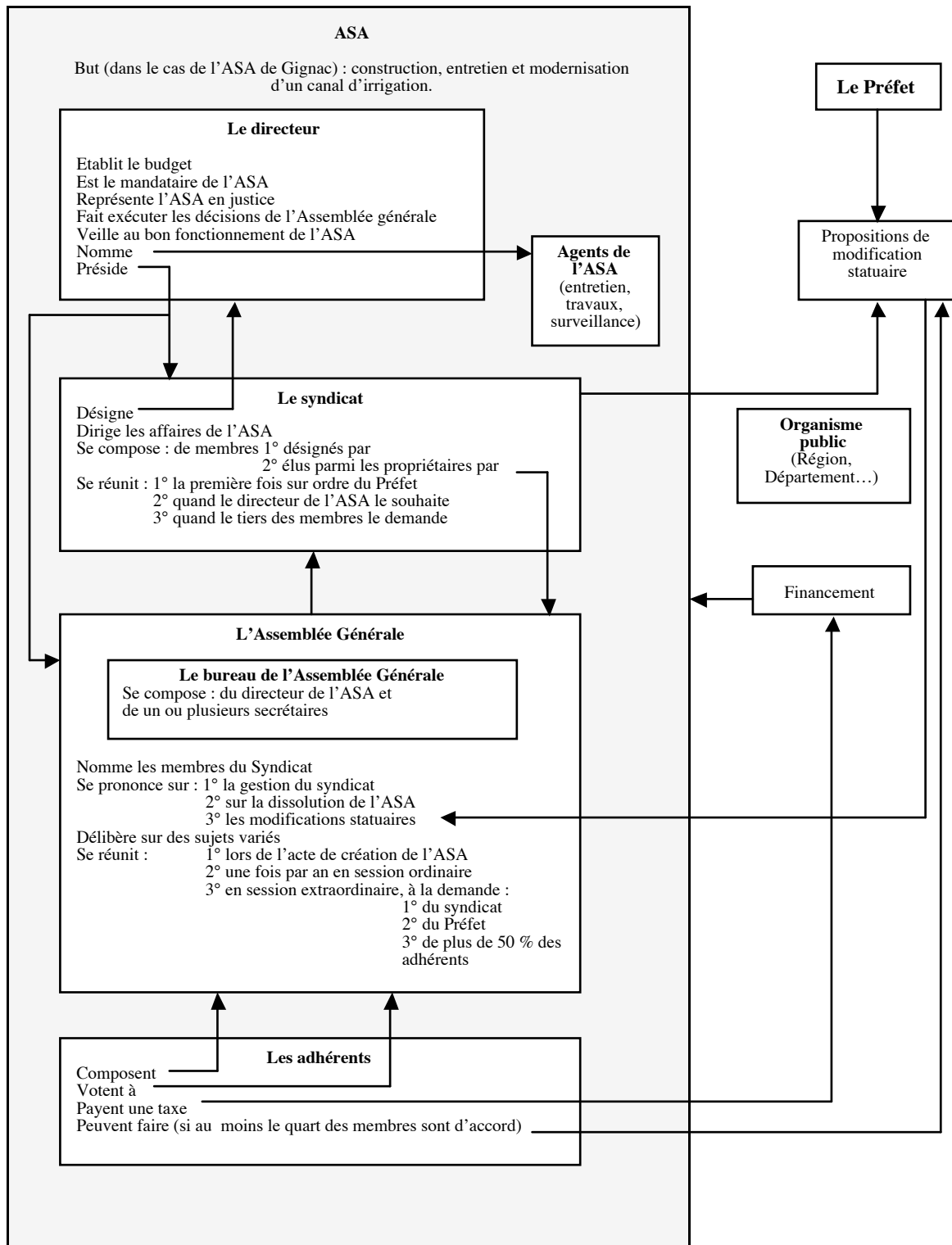
Les informations disponibles dans les dossiers administratifs ont été recoupées et complétées par des données issues des Conseils généraux, des sous-préfectures ou provenant d'enquêtes téléphoniques réalisées auprès de certaines *personnes ressources* identifiées (ex : secrétaire de plusieurs ASA) (tableau 1).

Tableau 1
Informations rassemblées

Origine de l'information	Nature de l'information
Statuts et périmètre de l'ASA	Année de création, activité, perception, périmètre syndical d'origine
Délibérations syndicales	Nom du directeur – du secrétaire, projet de modification du périmètre syndical, projet de convention avec une collectivité territoriale...
Procès-verbaux des assemblées générales	Projets et réalisation d'investissement en équipement
Budgets prévisionnels et comptes administratifs	État, poids financier des ASA, degré d'endettement des ASA...
Rôle des cotisations	Nombre d'adhérents, superficie du périmètre syndical (ha), montant des cotisations, taxe syndicale totale annuelle
Liste des emprunts	Montant total des emprunts, l'objet et la durée de l'emprunt, annuité.
Gestion technique	Personnes ressources (présidents d'ASA, techniciens de rivière)

Source : UMR 5045-CNRS, 2001.

Figure 2
Schéma global de fonctionnement d'une ASA
Réalisation : Arnaud Grenier-1999, UMR 5045 CNRS



Deux documents (le rôle des cotisations et la liste des emprunts) sont mal répertoriés et donc difficilement mobilisables à l'échelle du Languedoc-Roussillon, notamment pour les petites associations.

En dépit d'une apparente homogénéité des sources d'information, les données récoltées sont très hétérogènes d'un département à l'autre. La qualité très inégale de l'information détermine des variations notables dans le contenu des inventaires départementaux réalisés.

Deux éléments déterminent la difficulté à obtenir une information homogène à l'échelle départementale et donc régionale à savoir la complexité juridique entourant ces structures induit la multiplicité des organismes tutélaires (DDAF et Préfecture) et donc l'émiettement des rôles et la sous-estimation, voire l'ignorance, pendant longtemps par les institutions publiques du rôle de ces associations syndicales qui demeurent en conséquence mal connues.

Exploitation des données recueillies

Une base de données

Les informations retenues pour la base de données ont été regroupées en quatre rubriques (tableau 2).

La base de données a été restituée sous forme de tableaux réunis en livret, et ce pour chacun des quatre départements concernés de la Région Languedoc-Roussillon soit l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Ces livrets se composent de données par arrondissement, par activité ainsi que d'un tableau récapitulatif. Cette double présentation des données récoltées a pour objectif de répondre aux attentes des différents utilisateurs. Les uns exercent leurs compétences sur une base territoriale, la commune, l'arrondissement, le département et ce quelque soit l'usage, les autres consacrent leur action à un ou plusieurs usages et ont donc besoin d'une information classée par filière d'usage.

Une analyse de l'état des ASA

— Dépouillement des résultats

Les informations recueillies ont été intégrées dans une base de données, réalisée au niveau départemental (tableau sous environnement Windows/PC), dont le contenu est très rapidement et aisément transférable dans un réel système de gestion de base de données de type Access.

Un tri à plat pour chaque catégorie d'informations puis un tri croisé par type d'information et origine géographique ont été réalisés à l'échelle du Languedoc-Roussillon par commune puis à l'échelle départementale par arrondissement.

Ce traitement a été mis en place afin de distinguer :

Tableau 2
Nomenclature

<p>DONNÉES ADMINISTRATIVES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Numéro - Nom de la structure - Localisation : Arrondissement Commune de Perception Adresse du Siège - Nom du Directeur et adresse - Nom du Secrétaire <p>DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de création ou de la transformation Association Syndicale Libre/ASA - État : en <u>Activité</u> (ASA pour lesquelles il existe des actes administratifs réguliers, en <u>Sommeil</u> (ASA pour lesquelles il n'existe plus de budget depuis au moins trois ans), <u>État inconnu</u>, en voie de <u>Dissolution</u> ou <u>Dissoute</u>. - Activité : <u>Irrigation gravitaire</u>, <u>Irrigation mixte</u>, <u>Irrigation non gravitaire</u>, <u>Assainissement</u>, Protection des berges et/ou des <u>cours d'eau</u> et/ou contre les <u>crues</u>, <u>Protection contre la mer</u>, <u>Entretien et fonctionnement de barrage</u>, <u>Activité multiple</u> (l'ASA à deux activités), <u>activité continue</u>. - Nombre d'Adhérents : nombre d'adhérents inscrits au rôle des cotisations. <p>DONNÉES GÉOGRAPHIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie du périmètre syndical (ha) et superficie irrigable (ha) dans le cas d'ASA à activité multiple - Superficie irriguée : soit le nombre d'hectares réellement irrigués - Cede hydrolegique - Origine de l'eau : nom du fleuve, de la rivière - Système de distributien de l'eau : pompage, prise d'eau, barrage... <p>DONNÉES DE GESTION DE L'EAU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débit maximum prélevé (l/s) - Droit d'eau - Linéaire des canaux - Auterisation de prélèvement - Exuteire de l'eau en aval : lieu où s'effectue le rejet <p>Observations : Modification des statuts et année, extension du périmètre de l'ASA et année, périmètre de l'ASA divisé en deux secteurs avec une gestion distincte...</p> <p>DONNÉES FINANCIÈRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observations - Montant des Cetisatiens par adhérent et mentant total par an - Emprunt en cours ou emprunt <i>réalisé</i> pour les ASA n'ayant pas entrepris d'investissements réguliers : mentant total, durée, eobjet, mentant de l'annuité (principalement pour le Gard). - Investissements réalisés ou en projet.
--

Source : UMR 5045-CNRS, 2002.

* *L'état de l'activité et sa localisation* (par commune, par arrondissement) : cette première analyse s'appuie sur l'ensemble de la base de données (ASA en activité, en sommeil, dissoutes, dont l'état est inconnu). Elle fournit diverses précisions sur :

⇒ l'activité des ASA : cette approche a permis d'établir un état des lieux des ASA et de souligner l'importance de l'irrigation dans les thématiques des ASA ;

⇒ l'état de l'activité à savoir quelle est la part des ASA — en activité, en sommeil, dissoutes, dont l'état est inconnu — en fonction de leur thématique afin de déterminer quelles activités sont dynamiques et lesquelles tombent en désuétude ;

⇒ l'état des structures associatives par commune et par arrondissement et l'activité par commune et par arrondissement. En effet, il est apparu que la localisation des structures associatives déterminait fortement leur thématique et leur état.

* *La place des ASA dans l'irrigation* : l'importance des systèmes irrigués traditionnels dans le Midi et, au-delà, celle des ASA en irrigation justifie des analyses afin de mieux connaître leur impact réel en terme spatial ; l'analyse de la part des surfaces détenues par des ASA sur la superficie irrigable départementale et régionale apporte des éléments de réponse.

* *La taille et la superficie des ASA*. Cette analyse a pour objet :

⇒ d'identifier le nombre total d'adhérents concernés et la superficie totale dominée par commune et par arrondissement en identifiant le nombre moyen d'adhérents par ASA, et la surface moyenne par ASA et par adhérent ;

⇒ de distinguer la taille et la superficie des structures : pour chaque département une classification identique en terme de nombre d'adhérents et de superficie a été arrêtée.

* *L'historique de création des ASA* : en raison de l'ancienneté de ce mode d'organisation et de gestion il était important de s'interroger sur sa correspondance avec les attentes actuelles des acteurs locaux et de savoir si la création d'une ASA était en adéquation avec celles-ci ou simplement motivée par un événement conjoncturel (inondations...) ; pour cela, des classes différentes ont été retenues, en fonction des départements. Leur bornage a été raisonné sur la base d'événements historiques marquants. À l'échelle régionale, les bornes correspondent aux périodes de l'histoire nationale ;

Une typologie des ASA : celle-ci a été établie en fonction de la superficie du syndicat.

* *La présentation d'une association spécifique* : l'objectif est là d'explorer dans leur fonctionnement des situations concrètes.

— Analyse cartographique

L'analyse cartographique a donné lieu, de façon expérimentale, à deux types de traitement : des cartes thématiques de synthèse à plusieurs échelles (régionale, départementale) et un Système d'Information Géographique à l'échelle départementale.

* *Des cartes thématiques de synthèse*

La cartographie thématique a été réalisée en exportant chaque variable d'Excel vers le logiciel Arcview. Les variables exportées pour l'instant en raison de la quasi exhaustivité des données sont la localisation du siège social, l'activité et l'état. Cette

importation des données vers un logiciel de cartographie a pour objet la représentation cartographique à l'échelle régionale et départementale.

La cartographie thématique a été élaborée sur une base communale, correspondant à la localisation du siège social des ASA. L'objectif est de présenter dans un premier temps en l'état des données disponibles : une synthèse de l'état des ASA ; un récapitulatif des activités pratiquées par les ASA.

Les cartes sont réalisées à l'échelle régionale et départementale. Le nombre total d'ASA sur chaque commune est figuré en cercle proportionnel.

— Synthèse de l'état des ASA. Il a été représenté le pourcentage d'ASA actives sur le nombre total d'ASA sur la commune. La synthèse est faite au niveau régional, ainsi que sur les quatre départements sièges d'ASA.

— Récapitulatif des activités pratiquées par les ASA.

À l'échelle régionale, pour des raisons de lisibilité, il a été réalisé une carte pour chaque type d'activité (irrigation gravitaire, irrigation non gravitaire, assainissement, entretien des berges et cours d'eau, protection contre les crues, activités multiples) en représentant le pourcentage d'ASA pratiquant l'activité sur le nombre total d'ASA sur la commune (figure 3).

À l'échelle départementale, les cartes représentent, pour chaque commune, un diagramme en secteurs où figurent toutes les activités pratiquées sur cette commune. Il a semblé pertinent de mettre l'altitude à l'arrière-plan de ces cartes puisque les activités pratiquées semblent fortement influencées par ce facteur (figures 4 et 5).

* *Un Système d'Information Géographique*

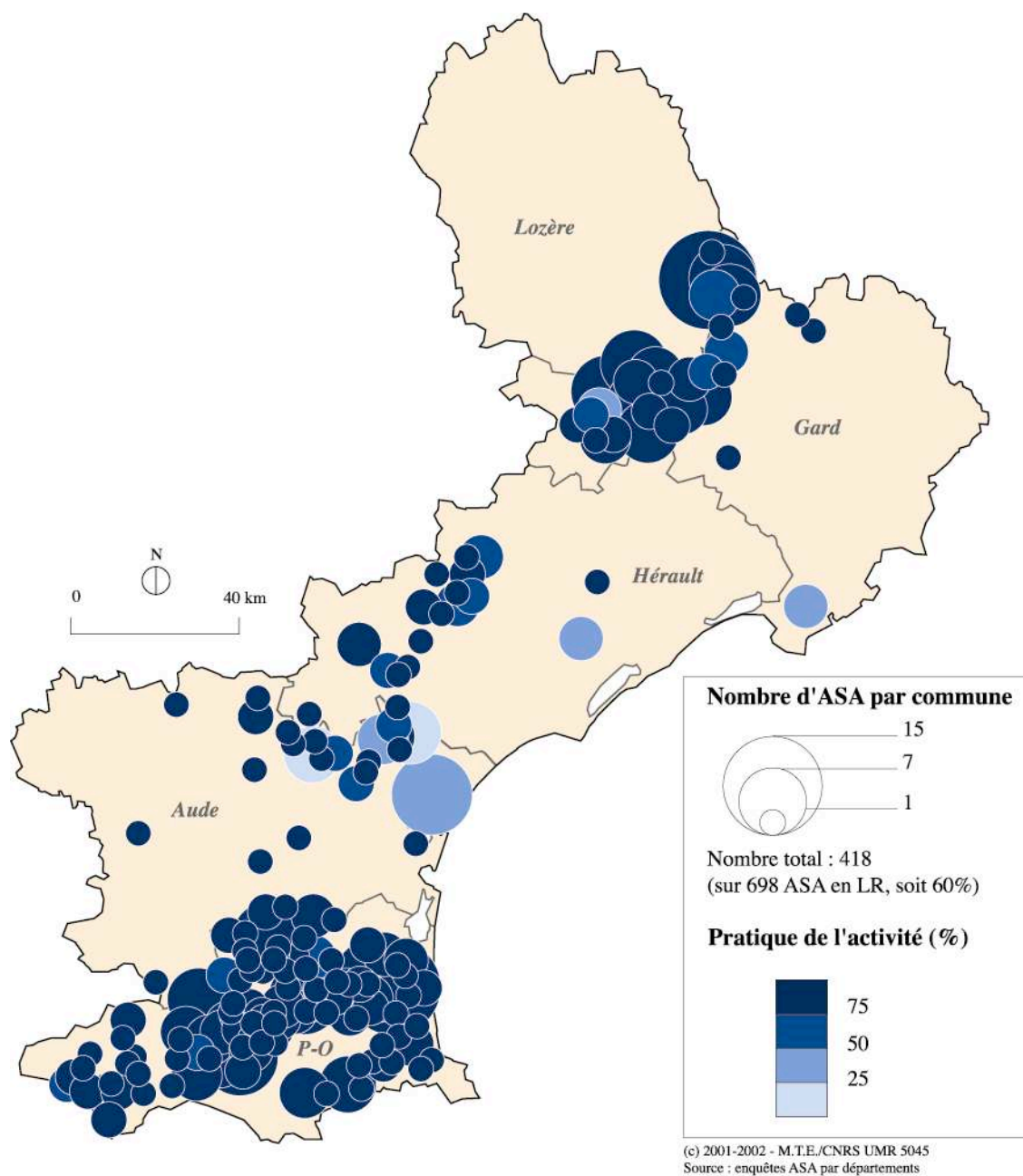
Aucune cartographie de ces structures n'existe réellement ³.

La réalisation d'une cartographie exhaustive des associations syndicales autorisées du Languedoc-Roussillon se heurte, à l'instar des autres régions qui tentent la démarche (Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier), à plusieurs difficultés qui relèvent :

- du manque d'information disponible auprès des administrations de tutelle. Bien souvent les DDAF ne disposent pas des données relatives aux périmètres syndicaux ;
- de la double acception du terme de périmètre syndical. En effet, pour les uns ce terme désigne la zone d'intervention potentielle de l'association, alors que pour d'autres il s'agit de la zone effective d'intervention. Cette ambiguïté entraîne bon nombre de confusions ;
- de la remise à jour de l'information qui date généralement du moment de la déclaration de constitution de l'association.

3. Hormis la trentaine d'ASA du département de l'Hérault cartographiées par le Conseil général (1999). Une cartographie zonale reprenant les périmètres syndicaux a été élaborée. Ce travail a permis l'ouverture d'un nouveau chantier cartographique dans l'Hérault avec la mise en relation des services concernés du Conseil général et de la DDAF. On peut citer également la cartographie réalisée par la DDE des Pyrénées-Orientales sur le thème des associations et syndicats d'entretien des cours d'eau, des berges et de lutte contre les crues. Une réflexion est en cours dans ce même département au sein de la Chambre d'agriculture sur la mise en place d'un SIG dédié aux ASA d'irrigation.

Figure 3
Les ASA dans les communes du Languedoc-Roussillon
L'irrigation gravitaire



La mise en place de telles cartes à l'échelle de la Région et de chaque département apparaît pour l'heure encore difficilement réalisable. En l'état actuel des connaissances, seule une cartographie thématique ponctuelle de ces structures à partir de la localisation de siège social a pu être envisagée. La poursuite des investigations à une échelle beaucoup plus fine, ASA après ASA, permettra sans doute d'y parvenir. Ce travail est en cours en plusieurs points de la Région (arrondissement du Vigan, bassin versant de la Cèze, départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales) et se poursuivra lors des prochaines années.

Les leçons d'un inventaire (commentaire des cartes)

À l'échelle régionale (tableaux 3 et 4) on dénombre près de 700 structures syndicales regroupant une dizaine de milliers d'adhérents et représentant plusieurs dizaines de milliers d'hectares. Deux départements sont particulièrement concernés par la question des ASA (tableau 5) : ceux des Pyrénées-Orientales avec près de 300 unités et du Gard avec plus de 200 structures syndicales. Viennent ensuite l'Hérault avec près de 130 ASA, l'Aude avec près de 85 et la Lozère avec 6 ASA dont l'objet principal est la défense de la forêt contre les incendies.

L'hydraulique agricole apparaît comme le premier motif de constitution d'une association syndicale puisque 80 % d'entre elles ont pour objet l'irrigation et 10 % l'assainissement et le drainage des terres agricoles (tableau 5 et figure 3). Le deuxième grand secteur d'activités des ASA concerne la potamologie avec la protection contre les crues, l'entretien des berges et/ou cours d'eau ou encore de défense contre la mer qui semble être une spécificité du département de l'Hérault.

L'état des lieux des Associations Syndicales Autorisées du Languedoc-Roussillon a confirmé le rôle primordial de ces structures dans la gestion de l'eau agricole en particulier.

Au-delà de leur recensement, des enquêtes et des entretiens ont été conduits afin de mieux connaître leurs particularités et les conditions de leur fonctionnement économique et financier.

Une typologie régionale a pu être esquissée. Trois cas peuvent être distingués :

- les ASA gérant des périmètres dont les fonctions agricoles demeurent fortes. Les difficultés à résoudre dans ce cas sont en général de nature technique (modernisation des techniques d'irrigation, maintenance des ouvrages...) ;
- les ASA gérant des périmètres dont la vocation agricole s'estompe (dans la plupart des cas il s'agit d'irrigation gravitaire dans des zones connaissant une forte déprise agricole — zones de montagne en général) ;
- les ASA ayant pour objet la gestion des berges de rivière.

Tableau 3
Les ASA en Languedoc-Roussillon : tableau récapitulatif par état

Département	Arrondissement	En activité	En sommeil	Dissoute	État inconnu	Totaux par arrondissement
Aude	Carcassonne	19	2	3	-	24
	Limoux	10	-	3	-	13
	Narbonne	38	3	5	13	59
	<i>Totaux par état</i>	<i>67</i>	<i>5</i>	<i>11</i>	<i>13</i>	<i>96</i>
Gard	Alès	20	28	9	5	62
	Le Vigan	25	34	16	3	78
	Nîmes	45	12	8	5	70
	<i>Totaux par état</i>	<i>90</i>	<i>74</i>	<i>33</i>	<i>13</i>	<i>210</i>
Hérault	Béziers	65	8	1	9	83
	Le Vigan	1	-	-	-	1
	Lodève	14	2	1	1	18
	Montpellier	6	8	2	8	25
	<i>Totaux par état</i>	<i>86</i>	<i>18</i>	<i>4</i>	<i>18</i>	<i>126</i>
P.-O.	Céret	17	1	-	5	23
	Perpignan	94	2	9	5	110
	Prades	123	2	3	6	134
	<i>Totaux par état</i>	<i>234</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>16</i>	<i>267</i>
<i>Totaux par état</i>		<i>477</i>	<i>102</i>	<i>60</i>	<i>60</i>	<i>699</i>

Source : UMR 5045 CNRS, 2004.

Tableau 4
Tableau récapitulatif du Gard (ASA et autres structures)

GARD	Arrondissement	En activité	En sommeil	Dissoute	État inconnu	Totaux par activité
Irrigation gravitaire	Alès	11	25	2	5	43
	Le Vigan	21	29	13	-	63
	Nîmes	-	-	-	-	-
	<i>Sous-totaux</i>	<i>32</i>	<i>55</i>	<i>15</i>	<i>5</i>	<i>107</i>
Irrigation non gravitaire	Alès	3	-	-	-	3
	Le Vigan	2	1	-	-	3
	Nîmes	7	-	-	-	7
	<i>Sous-totaux</i>	<i>12</i>	<i>1</i>			<i>13</i>
Irrigation mixte	Alès	-	-	-	-	-
	Le Vigan	1	-	-	-	-
	Nîmes	1	-	-	-	1
	<i>Sous-totaux</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2</i>
Assainissement	Alès	-	-	-	-	-
	Le Vigan	-	-	-	-	-
	Nîmes	23	2	4	2	31
	<i>Sous-totaux</i>	<i>23</i>	<i>2</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>31</i>
Entretien des berges et cours d'eau, protection contre les crues	Alès	3	1	7	-	11
	Le Vigan	1	-	-	-	1
	Nîmes	4	3	2	-	9
	<i>Sous-totaux</i>	<i>8</i>	<i>4</i>	<i>9</i>	<i>-</i>	<i>21</i>
Entretien et fonctionnement des barrages	Alès	-	-	-	-	-
	Le Vigan	-	1	-	-	1
	Nîmes	-	1	-	1	2
	<i>Sous-totaux</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>3</i>
Autres activités	Alès	-	-	-	-	-
	Le Vigan	-	1	-	-	1
	Nîmes	-	2	-	-	2
	<i>Sous-totaux</i>	<i>-</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3</i>
Activité multiple	Alès	3	1	-	-	4
	Le Vigan	-	-	-	-	-
	Nîmes	7	-	1	1	9
	<i>Sous-totaux</i>	<i>10</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>13</i>
Activité inconnue	Alès	-	1	-	-	1
	Le Vigan	-	2	3	3	8
	Nîmes	3	3	1	1	8
	<i>Sous-totaux</i>	<i>3</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>17</i>
Totaux par arrondissement	Alès	20	28	9	5	62
	Le Vigan	25	34	16	3	78
	Nîmes	45	12	8	5	70
<i>Totaux par état</i>		<i>90</i>	<i>74</i>	<i>33</i>	<i>13</i>	<i>210</i>

Source : UMR 5045 CNRS, 2004.

Tableau 5
Les ASA en région Languedoc-Roussillon.
Tableau récapitulatif par activité

Activité	Département	Nombre d'ASA
Irrigation gravitaire	Aude	36
	Gard	107
	Hérault	24
	Pyrénées-Orientales	237
	<i>Total activité</i>	<i>404</i>
Irrigation non gravitaire	Aude	16
	Gard	11
	Hérault	15
	Pyrénées-Orientales	-
	<i>Total activité</i>	<i>42</i>
Irrigation mixte	Aude	-
	Gard	2
	Hérault	1
	Pyrénées-Orientales	-
	<i>Total activité</i>	<i>3</i>
Assainissement	Aude	-
	Gard	30
	Hérault	22
	Pyrénées-Orientales	10
	<i>Total activité</i>	<i>62</i>
Entretien des berges et cours d'eau, protection contre les crues	Aude	-
	Gard	21
	Hérault	16
	Pyrénées-Orientales	1
	<i>Total activité</i>	<i>38</i>
Entretien et fonctionnement des barrages	Aude	-
	Gard	3
	Hérault	-
	Pyrénées-Orientales	-
	<i>Total activité</i>	<i>3</i>
Autres activités	Aude	3
	Gard	3
	Hérault	22
	Pyrénées-Orientales	-
	<i>Total activité</i>	<i>28</i>
Activité multiple	Aude	14
	Gard	15
	Hérault	18
	Pyrénées-Orientales	14
	<i>Total activité</i>	<i>61</i>
Activité inconnue	Aude	27
	Gard	18
	Hérault	8
	Pyrénées-Orientales	5
	<i>Total activité</i>	<i>58</i>
Totaux par département	Aude	96
	Gard	210
	Hérault	126
	Pyrénées-Orientales	267
	<i>Total Région</i>	<i>699</i>

Figure 4
Les activités des ASA dans le Gard

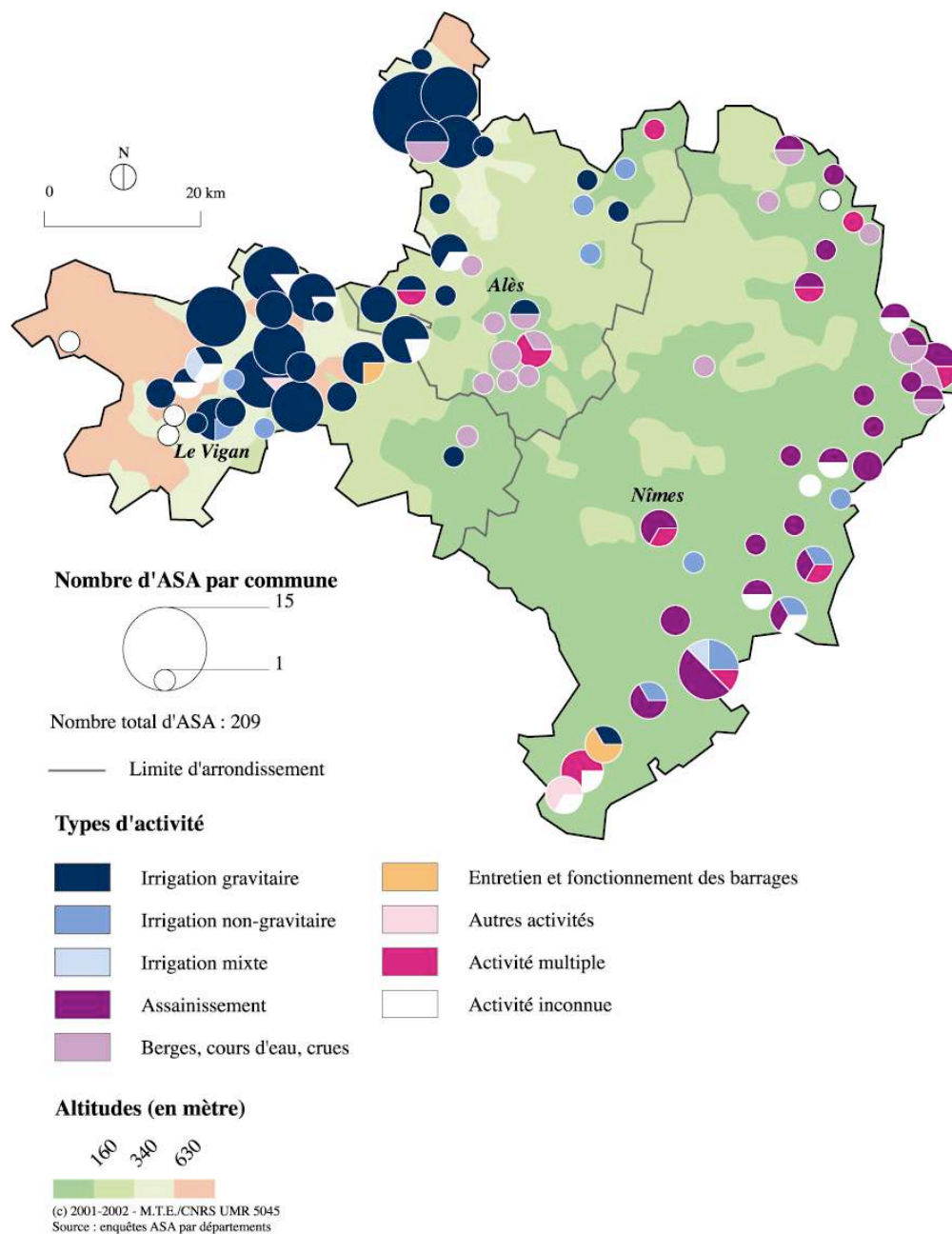
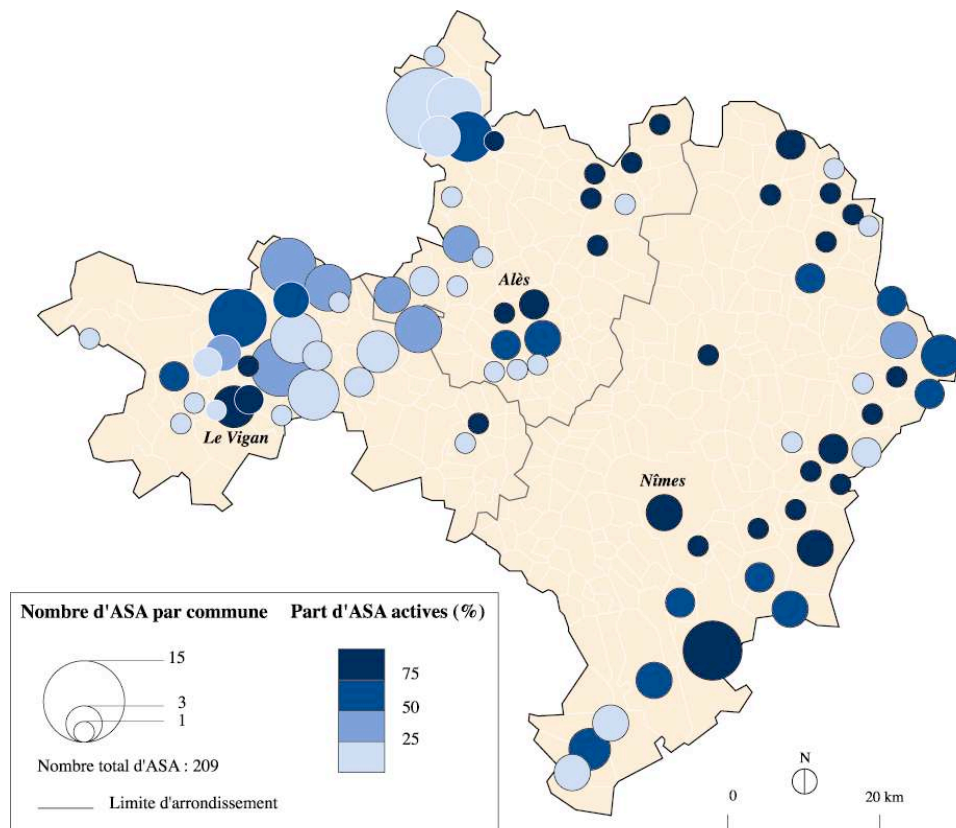


Figure 5
Les Associations Syndicales Autorisées dans les communes du Gard



(c) 2001-2002 - M.T.E./CNRS UMR 5045
 Source : enquêtes ASA par départements

Conclusion

La maîtrise de la masse d'information, si on veut la rendre utile ne s'obtient pas sans définir, comme on l'a vu, les vocabulaires, fixer les critères pertinents pour le rassemblement des données, s'assurer sans cesse de la fiabilité des données. En pratique, cela implique des choix. Cette phase préparatoire est essentielle. Elle stigmatise également l'articulation avec les autres outils méthodologiques : analyse des données, analyse spatiale, analyse statistique...

Les données collectées ont ainsi permis, à plusieurs échelles, une première lecture distanciée de la situation régionale. Des recherches comparatives sur l'ensemble du territoire national ou inter-régionales peuvent à présent être envisagées.

L'une des questions essentielles est la poursuite de cet inventaire que ce soit en terme d'actualisation ou de valorisation. À ce titre, c'est bien l'ensemble des détenteurs d'informations de données qui doivent définir en commun, les conditions de mise à disposition permanente et actualisée de la base de données. Ce serait à la fois une validation durable⁴ et la reconnaissance de l'outil par les différents partenaires.

Cette méthode de l'inventaire par la capacité qu'elle offre de collecter, classer, interroger les données, loin de l'image poussiéreuse d'un travail fastidieux et sans beaucoup d'envergure car répétitif, permet un réel renouvellement de la réflexion en ce que l'homogénéité des données rend possibles des comparaisons et des synthèses inédites. C'est donc indéniablement une contribution à la réflexion sur la thématique « Eau, territoires, sociétés » et, au-delà, à l'aménagement du territoire.

Bibliographie

- MINISTÈRE DE LA CULTURE, *Principe, méthode et conduite de l'inventaire général*, 2001, 193 p.
- PUECH D., « Évaluation économique de la valeur patrimoniale des réseaux d'irrigation gravitaire », in *L'irrigation gravitaire. Un héritage collectif pour les besoins d'aujourd'hui*, Journées techniques agriculture-environnement, Chambres Régionales d'Agriculture PACA et L.-R., septembre 2000, pp. 212-220.
- PUECH D., *La gestion de l'eau par les associations de propriétaires fonciers : analyse d'une gestion concertée en mutation à travers une approche financière*, rapport intermédiaire, septembre 2002.
- PUECH D., RIVIERE-HONEGGER A., *Les ASA en Languedoc-Roussillon, des structures hétérogènes confrontées à des évolutions* (en cours, septembre 2004).
- RIVIERE-HONEGGER A., « Surfaces-Ressources en Languedoc-Roussillon »; in *L'irrigation gravitaire. Un héritage collectif pour les besoins d'aujourd'hui*, Journées techniques agriculture-environnement, Chambres Régionales d'Agriculture PACA et L.-R., septembre 2000, pp. 22-32.
- RIVIERE-HONEGGER A, PUECH D., *État des lieux des Associations Syndicales Aurorisées en Languedoc-Roussillon*, DIREN Languedoc-Roussillon, juin 2001, inventaire, 5 tomes dont un rapport de synthèse, 120 p. (cet inventaire a fait l'objet d'une remise à jour en mars 2003).

4. L'inventaire a été présenté en septembre 2001 en Comité technique de l'eau, DIREN Languedoc-Roussillon.